

Charte de la concertation

Ce document a pour objectif de fixer les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la démarche de concertation conduite dans le cadre de la réflexion autour du site Lacoste.

Éléments de contexte

La ville de Carbon-Blanc a décidé de renouveler ses équipements sportifs et d'en installer une partie sur la plaine du Faisan.

Pour financer ces opérations, la ville a décidé de vendre les terrains ainsi libérés pour réaliser des opérations immobilières en cohérence avec les documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

Dans ce cadre, la proposition de NEXITY pour le stade Gaston Lacoste a été retenue. Il a été prévu de déplacer le terrain de football et les tennis permettant de créer 98 logements avec une hauteur maximale en R+1.

Cette opération permettait de garder sur site le gymnase, le dojo et des salles associatives, qui seront reconstruits à neuf par la commune, tout en laissant une part importante d'espaces verts dont un parc d'environ 7 000m².

En décembre 2019, la municipalité de Carbon-Blanc a décidé d'organiser une réunion publique de présentation du projet réunissant les riverains et les associations sportives.

A la suite de cette réunion, le maire a demandé à Nexity, qui dispose d'une promesse de vente sur les terrains, de retirer son projet et de mener une concertation permettant d'élaborer un nouveau projet.

La concertation engagée a été interrompue par la crise sanitaire. Les élections municipales de mars et juin 2020 ont porté une nouvelle équipe à la tête de la commune.

La nouvelle équipe municipale et Nexity, (ci-après nommés « les porteurs de la démarche ») après avoir échangé ont décidé de poursuivre la concertation en lui donnant une nouvelle orientation. Il s'agit aujourd'hui de s'interroger sur le devenir du site Lacoste sans exclure aucune hypothèse.

Les objectifs de la Charte

Ce document présente les grands principes du dispositif de concertation et les engagements pris par les porteurs de la démarche pour garantir l'information et la participation du public. Il s'inscrit dans le cadre fixé par la charte de la participation du public¹.

La présente charte vise à favoriser la participation du plus grand nombre à la réflexion, à travers le respect de quatre grands principes :

- Un cadre clair et partagé,
- Un état d'esprit constructif,
- La recherche de la mobilisation de tous les publics concernés,
- L'encouragement du pouvoir d'initiative du citoyen.

¹ https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

Les principes sur lesquels se fonde cette concertation sont les suivants :

- Diversité : il s'agit de la prise en considération de l'ensemble des points de vue, d'où qu'ils viennent.
- Écoute : la parole des acteurs et du public doit être écoutée, argumentée et prise en compte, ce qui implique une relation continue.
- Transparence : les informations doivent être partagées et toute décision doit être argumentée en s'appuyant sur des critères expliqués à l'ensemble des acteurs.

Il est à noter que la participation à la concertation ne signifie pas l'acceptation du projet qui sera élaboré par la suite.

Les objectifs de la concertation

La concertation vise à associer le public à la réflexion sur le site Lacoste, en l'informant sur les données concernant ce site et les activités qui s'y déroulent, en recueillant les observations que cela suscite et en faisant émerger des propositions sur son devenir.

Cette concertation doit permettre :

- d'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- de recueillir, tout au long du processus de réflexion des avis et propositions de la part du public ;
- de disposer de connaissances concrètes sur les usages et les besoins ;
- d'éclairer la ville dans l'élaboration d'un ou plusieurs scénarios ;
- de faire connaître les scénarios avant d'engager le processus de choix

Objet et périmètre de la concertation

La concertation porte sur la réflexion autour du site Lacoste et sur le devenir de cet espace public.

L'amélioration du service rendu par ce site conduit la collectivité à ouvrir une concertation large sans exclure aucune hypothèse pour l'avenir de ce site.

L'ensemble des habitants de la commune est invité à participer.

Organisation du dispositif de concertation

Le dispositif proposé s'organiser en 2 temps :

- **1^{er} temps de co-construction**
- **2^{ème} temps de synthèse et de proposition**

Temps 1 : Co-construction

Il est prévu d'organiser trois ateliers participatifs fonctionnant sur le mode « work in progress » et permettant d'alimenter la réflexion sur le site Lacoste :

- 1^{er} atelier de présentation du nouveau cadre de la réflexion et de brainstorming sur les hypothèses d'utilisation ou d'usage de l'espace
- 2^{ème} atelier permettant l'élaboration de différents scénarios
- 3^{ème} atelier structuration des scénarios

Ces ateliers se tiendront au mois d'octobre 2020. Ils sont ouvert exclusivement aux habitants de la commune sur inscription sur le site internet afin de gérer au mieux l'organisation logistique et de garantir un strict respects des consignes sanitaires.

Temps 2 : Organisation d'un atelier de synthèse de la concertation

Ce temps de synthèse sera organisé de manière à restituer les apports de la concertation aux participants. L'objectif sera de :

- faire un bilan de la concertation, en faisant notamment ressortir les thèmes, questions ou préoccupations majeures issues de la démarche ;
- présenter leurs modalités de prise en compte dans la réflexion conduite par la ville de Carbon-Blanc;

Cet atelier de synthèse se déroulera en novembre 2020

A l'issue du temps 2, **un bilan** sera réalisé présentant l'ensemble des questions, avis, préoccupations, propositions recueillis lors de la concertation. Ce bilan sera rendu public.

Sur la base de ce bilan, les porteurs de la démarche rendront public les enseignements qu'ils tirent de cette concertation et les décisions associées.

Suivi de la concertation

Un comité de suivi de la concertation a été constitué. Il a pour but d'approuver la charte, de valider le dispositif de concertation avant le lancement et de proposer, si nécessaire, des ajustements afin de répondre aux objectifs ci-avant présentés.

Il sera composé de 2 représentants de la ville, de 2 représentants du collectif Lacoste, de 2 représentants du collectif Zone Sud (?) de 2 représentants de CACBO et d'un représentant de Nexity.

Le comité de suivi est le garant du respect de la charte et de la réussite du processus de concertation.

Outils d'information et de participation

Afin de faciliter l'accès à l'information et la participation du public, un site internet dédié au projet est réalisé. Il comprend notamment :

- Une présentation du contexte du projet et de la démarche de concertation
- Un formulaire de contribution permettant de déposer des questions et/ou des contributions ;
- Une Foire aux questions (FAQ) pour répondre aux questions le plus fréquemment posées ;

Un module d'inscription aux ateliers ()(l'inscription pour les ateliers peut également se faire par téléphone au numéro suivant : **05 57 77 44 02**

-

- Les comptes rendus des ateliers de travail et tous les documents d'études produits.

De plus un registre papier sera mis à disposition du public pour recueillir les avis et/ou contributions.

Les engagements de et des participants à la concertation

Les porteurs de la démarche et les participants à la concertation s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

Les porteurs du projet (les porteurs de la démarche et le cabinet 2 concert s'engagent :

- à étudier et débattre des propositions émises par les participants dans le cadre de la concertation ;

- à établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- à envoyer aux participants dans un délai raisonnable en amont des réunions tout document de travail qui permettra de préparer et nourrir les débats ;
- à ce que les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque réunion soient consignés dans des comptes rendus mis à disposition du public ;
- à mettre en ligne sur le site web dédié au projet les comptes rendus et les supports de présentation 15 jours après la tenue des réunions de concertation.

Les participants s'engagent :

- à formuler des avis, contributions et propositions pour les soumettre au débat ;
- à agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté ;
- à confirmer auprès des porteurs du projet leur présence aux instances de concertation au moins 48 heures avant la date de la réunion, en précisant leur(s) nom(s) et coordonnées (formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la concertation)(l'inscription pour les ateliers peut également se faire par téléphone au numéro suivant : **05 57 77 44 02**)
- à respecter les autres participants, en évitant de diffuser des informations partielles ou déformées auprès d'un tiers extérieur.

L'application de cette charte doit permettre d'instaurer un dialogue de confiance entre les participants aux différentes phases de la concertation et de contribuer ainsi de manière transparente et ouverte.